

Camps d'internement, réservés aux opposants au nazisme et à Vichy, et camps de transit réservés aux Juifs avant déportation et extermination.

La politique répressive du gouvernement de Vichy conduit à la reconversion de camps déjà utilisés pour parquer les réfugiés espagnols de 1938. De nombreux autres camps sont créés sur le territoire français et en outre-mer. Ces camps d'internement ont des fonctions différentes : internement administratif, séjours de prisonniers, séjours surveillés.

Les populations concernées sont elles aussi diverses : ressortissants des « pays ennemis », Juifs étrangers et français, Tsiganes, prisonniers politiques, résistants... De 1939 à 1946, la France se couvre de quelque 200 camps. Environ 600 000 personnes y seront internées.

La principale innovation de Vichy consiste en la création de camps de transit. Les internés y sont emprisonnés dans l'attente de leur déportation dans les camps d'extermination nazis. Les camps de transit les plus connus sont Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Drancy qui deviendra la plaque tournante de la déportation des Juifs vers Auschwitz.

L'internement des Juifs est le résultat des lois antisémites définissant le Statut des Juifs (loi du 3 octobre 1940 puis loi du 2 juin 1941). La quasi-totalité des Juifs arrêtés à la suite des rafles du billet vert en 1941 et du Vel'd'Hiv en 1942 sont internés à Drancy qui isole uniquement des populations juives à partir d'août 1941.

Référence :

Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute Silésie *Les camps d'internement en France 1939-194*

<https://museemrjmoi.com>